

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 16 JUIN 2020

Le Mardi 16 Juin 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes à 20 H 30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

Membres présents : M. BERTRAND Alain, Mme BOURGEOIS Liliane, Mme DOLESKY Sandrine, M. DUVAL David, Mme GIRBAL Martine, M. GUERIN Jean-Michel, M. JACOB Benoît, Mme LE SPIGAIN Marianne, M. LEFEBVRE Bryan, M. MERIEULT Stéphane, M. SAUNIER Alain, M. TRANCHEVEUX Jacky et Mme VENTER Sylvie.

Absents excusés avec pouvoir : M. FERY François a donné pouvoir à Mme BOURGEOIS
Mme BAGOT Estelle a donné pouvoir à M. DUVAL

Le Conseil Municipal a élu Madame Sylvie VENTER secrétaire de séance et a délibéré sur les questions suivantes :

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (D2020/19)

Madame le Maire indique à l'assemblée que le compte administratif retrace les opérations financières (dépenses/recettes) effectivement réalisées par le Maire au cours de l'exercice écoulé avec indication des dépenses et des restes à réaliser pour la section d'investissement.

Après lecture, article par article pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement du compte administratif 2019,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

le Conseil Municipal, à la majorité, approuve les comptes de l'exercice 2019 et le résultat de clôture faisant ressortir :

Section de Fonctionnement :	Dépenses	803 383,50 €
	Recettes	1 004 050,66 €
Section d'investissement :	Dépenses	203 482,36 €
	Recettes	165 860,33 €

Résultat de l'exercice 2019 :

Section Investissement un déficit de	37 622,03 €
Section Fonctionnement un excédent de	200 667,16 €

POUR : 13 voix

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL (D2020/20)

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019, le Conseil Municipal doit statuer sur l'ensemble des opérations effectuées par le comptable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, qui sont à tout point de vue similaire au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les chiffres du receveur municipal, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par ce dernier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et qu'il y a identité entre le compte de gestion et le compte administratif.

POUR : 15 voix

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 (D2020/21)

Madame le Maire indique à l'assemblée que la comptabilité M14 impose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice N-1.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Pour rappel les reports :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -62 998,40 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 487 408,83 €

Part du Fonctionnement affectée à l'investissement 2019 : 109 171,40 €

En solde d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement de : - 37 622,03 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section fonctionnement de : 200 667,16 €

Restes à réaliser

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

En dépense pour un montant de : 31 650,00 €
En recette pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 132 270,43€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-DECIDE d'affecter le résultat de clôture de l'exercice **2019** :

Au compte 1068 – Réserves : 132 270,43€

Au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 446 634,16 €

Au compte 001 – Déficit d'investissement reporté : 100 620,43 €

POUR : 15 voix

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS (D2020/22)

Madame le Maire explique que les subventions sont allouées aux associations de la commune de Saint Pierre la Garenne en priorité, et aux écoles qui accueillent les élèves résidants sur notre commune. Mme BOURGEOIS informe ses collègues qu'elle a obtenu les bilans des diverses associations.

- Club de l'Age d'Or : 600€,
- Comité des Fêtes : 4 000€,
- Sté Chasse St Pierre la Garenne : 500 €,
- Bibliothèque pour tous : 1000 €,
- Les Voix Normandes : 200 €,
- CFAIE Val de Reuil : 70 €,
- Maison familiale Rurale : 60 €,
- Sauvegarde de l'Environnement : 200 €,
- Croix Rouge Gaillon : 250 €,
- ACOG Anciens Combattants : 150 €
- Les Restos du Cœur : 200€,
- SPA Rouen : 100 €,
- Agir pour Becquerel : 300 €,
- Association Vie et Espoir : 150 €
- Association Charline : 150 €
- L'A.A.P.A d' Aubevoye : 1000 €,
- Aide au Permis de conduire (250 € par personne) : 8750 €
- Aide à l'apprenti Métindbat : 300 €
- Séjour Socio-Culturel et Linguistique, Classe sportive/scolaire, classe de neige, (200 €/par séjour) : 1500 €,
- Centre Aéré (5 € par jour/1 mois) : 500 €,
- Autres secours (sur dossier) : 2000 €
- Aide au chauffage des personnes âgées non imposables (250 €/foyer) : 3750 €

Les conditions de l'Aide au Permis de conduire et au chauffage sont :

- **Permis de conduire : 250 €** par personne âgée de 16 à 21 ans, subvention versée pour la première inscription au permis de conduire, sur présentation d'une facture, à condition d'être habitant de la commune (justificatif de domicile de moins de 3 mois à présenter), être recensé pour les jeunes de 16 ans à 18 ans ou être inscrit sur les listes électorales pour les plus de 18 ans.
- **Chauffage : 250 €** par foyer dont une des personnes a plus de 65 ans, versée une fois par an, être habitant de la commune, être inscrit sur les listes électorales et être non imposable (CSG et CRDS à 0)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

-**ACCEPTE** les subventions de l'année 2020

-**DEMANDE** d'ouvrir les crédits de **25 430 €** au compte **6574 « Subventions de Fonctionnement »** au budget 2020.

POUR : 15 voix

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020 (D2020/23)

Madame le Maire explique que les taxes sont décidées pour une part par l'Etat, et pour une autre part par le Conseil Municipal.

La DGFIP informe que la taxe habitation n'est plus un produit des taxes directes locales attendu en 2020, une dotation de l'état est prévue pour équilibrer le budget, soit 109 782 € pour cette année.

Madame le Maire propose de ne pas réviser les taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas réviser les taxes d'imposition et des taxes directes locales pour l'année 2019, elles restent donc inchangées, à savoir :

- **Taxe foncière (bâti)** **16,39 %**
- **Taxe foncière (non bâti)** **48,82 %**

POUR : 15 voix

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (D2020/24)

Madame le Maire donne lecture aux membres présents du budget de l'année 2020 :

- **Section de Fonctionnement** **1 427 334,16 €**
- **Section d'Investissement** **436 920.43 €**

La section d'investissement comprend les programmes suivants :

- Voirie : enfouissement des réseaux rue de l'Ancien Presbytère/ Impasse des Roses par le SIEGE 27, création d'un fourreau supplémentaire rue du Fond du Val, renouvellement des feux tricolores RN 15 et implantation d'un panneau d'affichage électronique sur la RN 15
- Sécurité civile : fourniture et pose de 4 bornes incendie
- Etudes d'agrandissement de la Salle des Fêtes pour les Personnes à Mobilité Réduite
- Etude d'élargissement rue du Gratte Paille,
- Pose d'une sono à l'église,
- Création d'un parcours de santé rue des Ecoles,
- Ecole : implantation d'un abri à l'entrée et changement de l'éclairage en Led,
- Mise en place d'un portail à la salle des fêtes,
- Agencement : changement des ouvrants en double vitrage des bâtiments communaux, accueil de la mairie pour les PMR et plancher du bâtiment technique

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Budget Primitif de 2020

POUR : 15 voix

OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES DE LA MAIRIE (D2020/25)

Depuis plusieurs mois, madame le maire constate que de 18h à 19h le public est absent.

Elle propose de modifier les horaires du lundi après-midi, de fermer la mairie à 18 heures au lieu de 19 heures. Les personnes qui ne pourront pas venir aux permanences pourront prendre rendez-vous avec le secrétariat ou le maire en dehors de ces créneaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-ACCEPTE les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie : **lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18 h.**

POUR : 15 voix

OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES DE LA GARDERIE (D2020/26)

Madame le maire propose de modifier les horaires de la garderie, car depuis la rentrée de septembre 2019, nous avons constaté que les derniers enfants quittent la garderie à 18h20 au plus tard.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

-ACCEPTE les nouveaux horaires d'ouverture de la garderie : **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h30**

POUR : 14 voix
ABSTENTION : 1 (Alain Saunier)

OBJET : DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR (D2020/27)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que madame le Receveur municipal lui a fait part que certaines créances sont irrécouvrables par l'insolvabilité ou par la disparition des débiteurs. Il convient de délibérer pour qu'elles soient admises en non-valeur.

Il s'agit des titres de recettes Garderie/cantine suivants :

- Exercice 2014 : Titre 393 de 52,70 € et titre 28,70 €, soit un total de 81,40 €
- Exercice 2015 : Titre 861 de 31,00 €
- Exercices 2016 et 2017 de 424,70 €
- Exercice 2016 de 716.54 €
- Exercices de 2016 et 2017 de 558 €

Soit un total de 1811,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-DECIDE de statuer l'admission en non-valeur des titres de recettes pour la somme de 1811,64€

- DIT que les crédits seront inscrits en dépenses de l'exercice 2020 au compte 6541

POUR : 15 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Affiché le 22/06/2020

**Le Maire,
L. Bourgeois**